



# Normes graphiques 2012

# Présentation

» Le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois, mieux connu sous le nom d'Aliments du Québec, est un organisme voué à la promotion des produits agroalimentaires québécois. Il est dépositaire des deux marques indiquant la provenance, reconnues par toute l'industrie agroalimentaire du Québec, et gère deux certifications : *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec*.

1

En adhérant à Aliments du Québec et en faisant certifier des produits, les entreprises agroalimentaires obtiennent le droit d'utiliser le logo correspondant à leur certification, et ce, pour diverses applications (emballage, publicité, visuel, reportage, etc.). Pour ce faire, il suffit simplement d'en faire la demande à Aliments du Québec, qui fait parvenir les fichiers visuels à l'entreprise.

2

Comme il s'agit de marques de commerce déposées, une fois le montage graphique effectué, l'entreprise doit impérativement envoyer une épreuve à Aliments du Québec pour approbation du logo. Les éléments qui seront validés sont les couleurs, la forme, la grosseur et la typographie. Nous nous assurons également que le logo utilisé correspond à la certification détenue. Advenant le cas où des modifications sont à apporter, une seconde épreuve devra être approuvée par Aliments du Québec.

3

Il importe également de mentionner que ce sont les produits qui sont certifiés et non l'entreprise. Conséquemment, les logos doivent toujours être utilisés en lien avec les produits certifiés. Si l'entreprise désire utiliser le logo en lien avec l'ensemble de ses produits ou encore avec le nom de son entreprise, elle doit inclure la mention *Membre de* avec le logo *Aliments du Québec*. Une approbation d'Aliments du Québec est également nécessaire dans ces cas.



# Les logos : symboles d'identité et de provenance

» Les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* sont la base du système d'identité. Par l'association des formes, des couleurs et de la typographie, ces logos sont le moyen d'identification des *Aliments du Québec* et des *Aliments préparés au Québec*, soit les deux marques de commerce gérées par l'organisme.

Les normes qui régissent la couleur, la forme, la typographie, le dessin et la mise en page doivent être respectées afin de conserver une uniformité dans l'utilisation des logos. Le respect de ces règles permet de créer une meilleure communication, renforçant ainsi l'image des *Aliments du Québec* et des *Aliments préparés au Québec*.

LE SYSTÈME D'IDENTITÉ | LES NORMES | LE RESPECT DES RÈGLES



## Les éléments d'identité



» Le logo *Aliments du Québec* se compose de trois éléments :

- une fleur de lys
- une forme ovale
- le nom Aliments du Québec

Le logo *Aliments préparés au Québec* se compose de trois éléments :

- une fleur de lys
- une forme ovale
- le nom Aliments préparés au Québec

Les deux logos s'apposent sur du matériel promotionnel et sur différents véhicules d'information tels journaux, magazines, circulaires, étiquettes, cartes-tablettes, emballages de produits alimentaires, etc., ainsi que sur le produit.

# Les couleurs

» Les mêmes couleurs sont utilisées pour les deux marques de commerce, soit les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec*.

Les logos devraient être reproduits dans la gamme chromatique Pantone® lorsque possible. Ils peuvent également, dans certains cas, apparaître en quadrichromie.

La couleur **bleue** correspond à la référence 280 C pour un papier couché et 280 U pour un papier non couché dans la gamme chromatique Pantone®. Si la couleur doit apparaître en quadrichromie, l'équivalence est composée de Cyan à 100%, de Magenta à 72%, de Jaune à 0% et de Noir à 18%.

PAPIER COUCHÉ PANTONE® 280 C  
PAPIER NON COUCHÉ PANTONE® 280 U

La couleur **jaune** utilisée sur un papier couché correspond à la référence 123 C dans la gamme chromatique Pantone®. Si la couleur doit apparaître en quadrichromie, l'équivalence est composée de Cyan à 0%, de Magenta à 24%, de Jaune à 94% et de Noir à 0%.

La couleur **jaune** utilisée sur un papier non couché correspond à la référence 7406 U dans la gamme chromatique Pantone®. Si la couleur doit apparaître en quadrichromie, l'équivalence est composée de Cyan à 0%, de Magenta à 18%, de Jaune à 100% et de Noir à 6%.

PAPIER COUCHÉ PANTONE® 123 C  
PAPIER NON COUCHÉ PANTONE® 7406 U

# La typographie

» La typographie, le style d'un alphabet, est un élément capital d'identification d'une communication. La typographie utilisée pour les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* est le Copperplate thirty three BC.

COPPERPLATE THIRTY THREE BC

**A B C D E F G H I J K  
L M N O P Q R S T U  
V W X Y Z  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 0  
( ; , : ? ! \$ & “ ” )**

# Les applications



Les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* doivent être utilisés avec les deux couleurs de référence, le bleu et le jaune, telles que décrites plus haut. Il faut considérer alors si l'un ou l'autre des logos est destiné à un ouvrage en quadrichromie, en couleurs à plat (Pantone®) sur papier couché ou en couleurs à plat (Pantone®) sur papier non couché et choisir la version de logo appropriée.

Lorsque le logo utilisé ne peut apparaître qu'en une seule couleur, on devra opter pour la version bleue. Si le document à imprimer est en noir et blanc seulement, alors on utilisera la version noire du logo approprié.

Les logos sont toujours composés d'une forme blanche en arrière-plan. Cette forme blanche est invisible lorsque le logo est utilisé sur fond blanc, mais devient visible lorsque le logo est utilisé sur un fond de couleur ou photographique. Il n'existe donc pas de version « renversée » puisqu'il s'agit du même logo sur tous les types de fond.

Dans les cas où les logos sont utilisés sur un fond de couleur ou photographique, la forme blanche doit obligatoirement être présente.



# Le format minimal du logo



Les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* doivent être utilisés dans leur ensemble. Le format minimal ne devrait pas être plus petit que 1/2 pouce (1,27 cm) de largeur en se basant sur la largeur de la forme ovale du centre. En deçà de ce format, la reproduction du symbole devient critique, illisible et son apparence visuelle risque d'être déformée.



## La zone de protection du logo

Que ce soit pour le logo *Aliments du Québec* ou *Aliments préparés au Québec*, il existe une région à l'intérieur de laquelle aucun autre élément que le logo lui-même ne devrait apparaître. Cette région est strictement réservée à l'identification. Elle est définie par un espace minimal dont le logo a besoin pour ne pas être caché par l'information qui l'entoure.

Une marge minimale libre équivalente à l'épaisseur de la marge blanche autour de ce dernier devrait être respectée. Si le logo est utilisé sur fond blanc, il suffit de lui assigner temporairement un fond de couleur le temps de prendre la lecture de l'espace nécessaire et de remettre le fond blanc après l'exercice.





**Aliments du Québec**

555, boul. Roland-Therrien, bureau 240  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
T 450.679.2244 F 450.463.5221  
[infos@alimentsduquebec.com](mailto:infos@alimentsduquebec.com)